

recherche - ici Google Spain - qui ont été reconnus "responsables du traitement des données à caractère personnel qui apparaissent sur des pages web publiées par des tiers", et sommés de déréférencer.

Le géant américain a-t-il pris peur ? Le 30 mai, il proposait un formulaire de désindexation. Trois jours plus tard, 40 000 demandes avaient été remplies. Mais qui va arbitrer la décision ? « Il est très dangereux qu'un opérateur privé décide de l'accessibilité à certains contenus. Il faudrait exiger que l'arbitrage soit assuré par une commission indépendante, mais il ne semble pas que l'on parte sur cette piste. »

Quelle puissance peut avoir le droit ? La Cour de justice de l'Union européenne a posé comme limite la pertinence de l'information pour le public. Mais cela signifie qu'une personne publique n'aura pas les mêmes droits que les autres citoyens. Et surtout, qu'est-ce qui définit une personne publique ? De même est-il possible d'annuler le déréférencement si une personne devient publique, afin de retrouver des informations passées ?

Trouver le bon arbitre

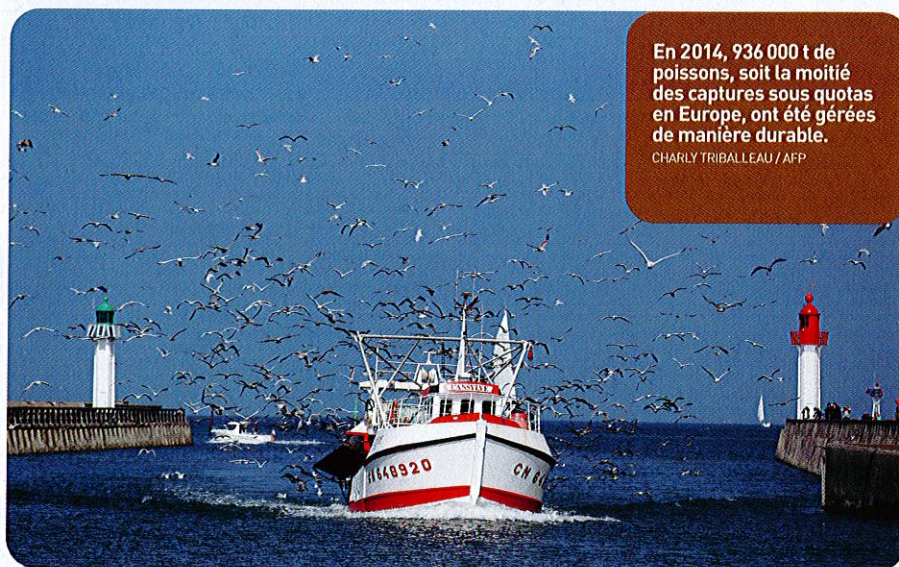
Autant de questions soulevées par cette réflexion et qui inquiètent les historiens notamment. Si, dans leur rapport, les scientifiques penchent pour cette solution d'effacement des liens, également retenue dans la proposition européenne, sur les critères du droit existant, ils mettent en garde contre les dérives et les conditions d'applications. Le règlement européen est toujours en discussion, sans échéance de finalisation. Quant aux députés, le rapport leur a été remis (il doit être publié en début d'année), ils pourront prendre une décision si le calendrier européen est trop long.

CÉLINE DUGUEY

CONTACTS

Maryline Boizard
maryline.boizard@univ-rennes1.fr
Sébastien Gamsb
sebastien.gamsb@irisa.fr

Une pêche peu durable



En 2014, 936 000 t de poissons, soit la moitié des captures sous quotas en Europe, ont été gérées de manière durable.
CHARLY TRIBALLEAU / AFP

MER Moins de la moitié des poissons (47 %) est pêchée de manière durable en Europe, selon une étude scientifique.

Les quotas de pêche 2015, définis lors du Conseil des ministres européens de la pêche, les 15 et 16 décembre derniers, satisfont les pêcheurs, mais pas les chercheurs. « Le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles les avis scientifiques n'ont pas été suivis est en nette augmentation », déplore Didier Gascuel, enseignant-chercheur à Agrocampus Ouest, à Rennes, et président de l'Association française d'halieutique⁽¹⁾. L'AFH regroupe 200 scientifiques, spécialistes de la pêche à l'Ifremer, l'IRD⁽²⁾, l'Inra, l'Irstea et dans les universités. Elle a réalisé une étude en septembre, à partir des données du Conseil international pour l'exploration de la mer. Le CIEM⁽³⁾ coordonne la recherche de 1 600 scientifiques dans vingt pays de l'Atlantique Nord et calcule les quotas de pêche pour la Commission européenne⁽⁴⁾.

À partir des statistiques de pêche, des données d'échantillonnage dans les criées (pyramide des âges pour chaque espèce de poisson) et des données océanographiques, le CIEM a étudié 144 stocks de poissons en 2014. Ils représentent 40 espèces différentes, du nord de l'Écosse au large de l'Espagne. « Pour les

deux tiers de ces stocks, les données et les connaissances scientifiques sont insuffisantes. Nous savons simplement si les stocks augmentent ou diminuent, explique Didier Gascuel. Pour le dernier tiers (50 stocks), les chercheurs ont réalisé une évaluation précise. Elle concerne 1,4 million de tonnes de poissons pêchés en Atlantique Nord, soit 70 % des captures sous quotas. « Le tiers (17) des 50 stocks est géré de manière durable, conformément aux objectifs européens : la pression de pêche n'est pas trop forte et l'abondance des géniteurs est suffisante. Cela correspond à 936 000 tonnes, soit presque la moitié (47%) des captures sous quotas. » Parmi ces poissons se trouvent le hareng, le sprat, la plie et l'aiglefin de la mer du Nord, le merlan de mer Celtique et la sole de Manche Ouest.

La biomasse s'effondre

Mais les deux autres tiers des 50 stocks ne sont pas pêchés de manière durable ! La pression de pêche est trop élevée, le stock est alors surexploité, ou les géniteurs sont insuffisants... et les biomasses vont s'effondrer. C'est le cas pour le merlan en Manche Est, la morue en mer Celtique, ou encore la sole du golfe de Gas-

cogne. La situation de ce poisson est caractéristique : « Si l'on veut atteindre les objectifs d'une pêche durable dès 2015, pour la sole, il faut baisser le quota de 3 800 t à 2 400 t », analyse Didier Gascuel. En réduisant ainsi le taux de capture de 40 à 23 %, le stock (13 000 t de biomasse vivante dans l'océan) pourrait se reconstituer, jusqu'à atteindre 25 000 t de biomasse, d'ici à quelques années. Mais le quota 2015 a été maintenu à 3 800 t ! « La gestion de ce stock pose problème, car il est économiquement très important pour plusieurs flottilles de pêche, notamment en Loire-Atlantique et en Aquitaine », reconnaît Didier Gascuel. Mais en maintenant le taux de capture à près de 40 %, la reconstitution du stock devra attendre. Avec le risque que les faibles niveaux de biomasse n'entraînent une nouvelle dégradation de la ressource. »

NICOLAS GUILLAS

⁽¹⁾sirs.agrocampus-ouest.fr/AFH. ⁽²⁾Institut de recherche pour le développement. ⁽³⁾www.wices.dk. ⁽⁴⁾Commission européenne / Affaires maritimes et pêche, http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/mare/itemdetail.cfm?item_id=19679

CONTACTS

Didier Gascuel Tél. 02 23 48 55 36
didier.gascuel@agrocampus-ouest.fr
Comité national des pêches
www.comite-peches.fr
Association Bloom
www.bloomassociation.org